

Polémique sur un « mauvais livre » : *L'appel de la race* de Lionel Groulx

Jean-Christian Pleau

Volume 28, numéro 2 (83), hiver 2003

Monique LaRue

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006602ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006602ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (imprimé)

1705-933X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pleau, J.-C. (2003). Polémique sur un « mauvais livre » : *L'appel de la race* de Lionel Groulx. *Voix et Images*, 28(2), 138–159. <https://doi.org/10.7202/006602ar>

Résumé de l'article

La publication de *L'appel de la race* par l'abbé Groulx en 1922 a déclenché une polémique violente dans les milieux intellectuels canadiens-français. Cependant, il est difficile aujourd'hui de comprendre les enjeux du débat. Ni la question des droits des minorités linguistiques, ni celle de la pertinence des idées de Groulx sur le mariage mixte ou les croisements de « races » ne sont ouvertement discutées. En revanche, une place considérable est accordée à des questions de théologie morale, et l'on tâche de présenter le roman de l'abbé comme « dangereux ». Derrière ces arguments, il est toutefois possible de distinguer un débat politique qui n'ose (ou ne sait) s'afficher comme tel.

Polémique sur un « mauvais livre » : *L'appel de la race* de Lionel Groulx*

Jean-Christian Pleau, Université d'Auckland

La publication de L'appel de la race par l'abbé Groulx en 1922 a déclenché une polémique violente dans les milieux intellectuels canadiens-français. Cependant, il est difficile aujourd'hui de comprendre les enjeux du débat. Ni la question des droits des minorités linguistiques, ni celle de la pertinence des idées de Groulx sur le mariage mixte ou les croisements de « races » ne sont ouvertement discutées. En revanche, une place considérable est accordée à des questions de théologie morale, et l'on tâche de présenter le roman de l'abbé comme « dangereux ». Derrière ces arguments, il est toutefois possible de distinguer un débat politique qui n'ose (ou ne sait) s'afficher comme tel.

On sait que la publication de *L'appel de la race* par Lionel Groulx en 1922 fut l'occasion d'une polémique particulièrement acrimonieuse. Bruno Lafleur, dans la préface-fleuve qu'il rédigea en 1956 pour le roman de l'abbé (et qu'on retrouve encore en tête de l'édition du *Nénuphar*), en a d'ailleurs retracé minutieusement toutes les étapes¹; et plus récemment, Pierre Hébert en a présenté un survol rapide dans son ouvrage consacré à *L'appel de la race*². Lucie Robert, pour sa part, s'était penchée avec perspicacité sur l'attitude de l'un des participants à cette polémique, l'abbé Camille Roy³. Mais si

* Pour la préparation du présent article, l'auteur a bénéficié d'une subvention de l'University of Auckland Staff Research Fund.

1. Lionel Groulx, *L'appel de la race*, introduction de Bruno Lafleur, Montréal, Fides, coll. du «Nénuphar», 1956 [1922] (c'est le tirage de 1976 qui a été consulté pour le présent article), p. 9-93. Désormais, toutes les références à l'introduction de Lafleur seront indiquées par le sigle *BL*, suivi du folio, et placées entre parenthèses dans le texte; les références au roman de Groulx proprement dit seront introduites par le sigle *AR*.
2. Pierre Hébert, en collaboration avec Marie-Pier Luneau, *Lionel Groulx et L'appel de la race*, Montréal, Fides, 1996. Voir le chapitre 5, «La réception de *L'appel de la race*», et notamment p. 148-154.
3. Lucie Robert, «Camille Roy et Lionel Groulx: la querelle de *L'appel de la race*», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XXXII, n° 3, décembre 1978, p. 399-405. L'article de Camille Roy avait paru dans *Le Canada français* (vol. IX, n° 4, décembre 1922, p. 300-315), sous le titre: «*L'appel de la race*. Un roman canadien».

ces travaux conservent leur pertinence, on peut estimer qu'ils n'ont pas pour autant élucidé la totalité des paradoxes d'une controverse qui se détache parmi beaucoup d'autres dans l'histoire intellectuelle du Canada français, à la fois par son retentissement, par la personnalité des acteurs impliqués et par la nature de ses enjeux. C'est que le roman de l'abbé Groulx, par-delà l'intention avouée d'évoquer des événements qui avaient marqué le public canadien-français (c'est-à-dire les querelles scolaires de l'Ontario vers 1915), entendait poser de façon plus large le problème des droits des minorités francophones au Canada anglais; mais de manière encore plus évidente, il se proposait de conduire ses lecteurs à ce qu'on pourrait appeler une prise de conscience identitaire — ce dernier aspect tendant même à dominer le précédent, puisque ce sont les hésitations, puis la «conversion» du héros initialement anglicisé au nationalisme franco-catholique, qui constituent l'essentiel de l'intrigue, bien plus que les péripéties de la lutte politique elle-même. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que le livre ait pu susciter d'âpres discussions. Après tout, même avec quatre-vingts ans de recul, il demeure difficile d'aborder de tels sujets sans verser dans la polémique: à preuve les controverses relancées dans les années quatre-vingt-dix autour de la figure de Groulx. Ce qu'il importe de remarquer, toutefois, c'est que le débat de 1922-1923 ne mettait en cause que des acteurs canadiens-français: autrement dit, la divergence des points de vue en cette occasion ne pouvait en aucune manière s'expliquer par l'antagonisme entre communautés linguistiques, au contraire de la situation décrite dans le roman. D'autre part, ce que nous serions tentés aujourd'hui de considérer comme le fond du problème, à savoir la question des droits linguistiques, et plus particulièrement du droit à l'éducation en français dans les provinces anglophones, n'est pour ainsi dire jamais examiné par les participants à cette polémique. Laissant presque tous de côté la question des droits des francophones, les critiques de Groulx se déchaînent pour des raisons qui ont parfois perdu toute actualité, et dont le lecteur d'aujourd'hui ne saisit plus spontanément l'intérêt ou la portée — c'est le cas, par exemple, du débat théologique sur le divorce, question évidemment scandaleuse dans le Canada français des années vingt, mais qui ne rencontre plus guère maintenant d'échos. Mais ce qui est plus remarquable, c'est que la plupart du temps, la signification des enjeux de cette polémique est suffisamment obscure pour dérouter même l'historien averti, ne serait-ce qu'à cause du décalage entre les reproches allégués, souvent anodins, et la violence des condamnations dont Groulx est l'objet. On en vient donc à soupçonner que les griefs avoués ne sont qu'un écran, de simples prétextes dissimulant un antagonisme plus profond dont la teneur serait (par exemple) politique. Telle était du moins la conclusion de Lucie Robert à propos de la réaction de Camille Roy⁴ — pourtant l'un des plus

4. Pour ne retenir que l'un des exemples les plus significatifs relevés par Lucie Robert: l'abbé Roy reproche à Groulx l'utilisation de l'article devant le nom «Québec» (lorsqu'il

modérés parmi les participants au débat. Ce que l'on voudrait tenter ici, c'est une élucidation comparable des motivations des principaux adversaires de Groulx, notamment René du Roure, Louvigny de Montigny, ainsi que le mystérieux mais très intéressant personnage qui signe « H. de Beaupré⁵ ». Ce travail de «décodage» du discours des critiques de Groulx, espérons-le, permettra de mieux saisir la pertinence d'une polémique dans laquelle il est permis de voir l'archétype de débats idéologiques qui ont continué de dominer l'espace intellectuel canadien-français — et que d'ailleurs le Québec moderne ne peut se targuer d'avoir résolu. Il permettra aussi, cela va de soi, de mieux comprendre le contexte à partir duquel se constitue, au début du siècle, le discours nationaliste canadien-français.

Francophiles contre nationalistes

Sur les quatre interventions qui viennent d'être citées, il en est deux — celles de Du Roure et de Montigny — dont la parenté est évidente. Le fait qu'elles paraissent l'une et l'autre dans *La Revue moderne* n'est d'ailleurs pas accidentel : cette revue est une publication «mondaine» de facture agréable, destinée à un public bourgeois (la publicité qu'elle contient en témoigne), échappant au contrôle de l'Église, et affichant des prétentions littéraires⁶. On s'attend donc tout naturellement à y retrouver le point de vue d'une certaine bourgeoisie lettrée — celle-là même dont Groulx fait une satire si grinçante dans son roman⁷. Mais les liens entre les deux textes sont encore plus étroits, et ne tiennent pas simplement à une question de classe sociale : Montigny se pose explicitement en défenseur de Du Roure, lequel, à cause de son article, avait été l'objet d'attaques en règle de la part de partisans de Groulx. Et comme on peut s'en

s'agit de désigner la province et non la ville) — usage qui était pourtant déjà répandu en 1922, et certainement pas du fait du seul abbé Groulx... Il n'est évidemment pas difficile de percevoir, derrière ce différend grammatical d'apparence dérisoire, une divergence d'opinion fondamentale quant au statut symbolique et politique du signifiant «Québec».

5. Pour les interventions de ces derniers, voir : René du Roure, «*L'appel de la race. Critique littéraire*», *La Revue moderne*, décembre 1922, p. 8-9; Louvigny de Montigny, «Un mauvais livre», *La Revue moderne*, janvier 1923, p. 8-10; H. de Beaupré, «Un roman nationaliste», *L'Événement*, 16 décembre 1922, p. 12, 14, 15.
6. Il convient sans doute de ne pas exagérer l'importance de ces observations purement matérielles ; néanmoins, le contraste est flagrant avec une revue comme *L'Action française* de Groulx, d'allure beaucoup plus modeste ; de même qu'avec l'austère *Le Canada français* de l'Université Laval, dirigée par l'abbé Roy.
7. La lettre de Wolfred à son père, à la fin du roman (*AR*, 246-247), dans laquelle il raconte ses aventures chez les «snobs patentés, cravatés» de la bourgeoisie montréalaise, expliquerait à elle seule une bonne part de l'animosité dirigée contre Groulx dans les milieux mondains. Et les flèches plus acérées encore lancées par Wolfred contre les «quelques cénacles de freluquets qui se croient des académies», et les «farouches esthètes» qui «sous prétexte de s'humaniser, se dénationalisent», devaient assurément indigner un Montigny, qui pouvait se croire personnellement visé.

rendre compte en feuilletant les livraisons de *La Revue moderne* de cette époque, Du Roure et Montigny sont des familiers de la revue : Madeleine, la rédactrice en chef et fondatrice (et par ailleurs l'une des figures notables du journalisme montréalais depuis le début du siècle⁸) avait ainsi consacré un portrait au premier quelques mois avant son intervention dans la polémique de *L'appel de la race* ; tout comme le fit Montigny, elle s'empressa de prendre sa défense suite aux attaques dont il avait été l'objet⁹. En d'autres termes, même le lecteur le moins familier avec le milieu intellectuel canadien-français aurait pu comprendre qu'il était ici en présence d'une coterie littéraire où de toute évidence le roman de l'abbé Groulx avait été peu goûté.

Puisque ces détails jouent un rôle dans la controverse, il n'est pas inutile de donner quelques précisions biographiques : Du Roure était un universitaire français, professeur de littérature recruté à l'origine par l'Université Laval de Montréal et débauché ensuite par McGill (ce qui paraît avoir blessé certaines sensibilités...) Revenu à Montréal après la guerre, il fut nommé en 1922 délégué universitaire attaché au Consulat général de France à Montréal. Selon les termes mêmes de Madeleine qui le présente alors à ses lecteurs : «Très répandu dans le monde anglais de la Métropole, M. du Roure ne néglige nullement les milieux canadiens-français, où il est accueilli comme l'un des nôtres¹⁰.» Sans aucun doute Madeleine eût-elle tourné la phrase autrement quelques mois plus tard, en pleine querelle de *L'appel de la race*... puisque ce petit côté *Lantagnac* de Du Roure (*Lantagnac* d'avant la conversion au nationalisme, s'entend¹¹) fut exploité sans vergogne par les admirateurs de Groulx pour défendre celui-ci contre son critique¹². Avec l'objectivité que confère le recul, on concédera que dans l'hostilité de Du Roure, il pouvait fort bien y avoir un peu

8. De son vrai nom : Anne-Marie Huguenin, née Gleason. Native de Rimouski, elle épousa le docteur Wilfrid Huguenin, mécène, fils d'un riche émigré français. Elle fonda *La Revue moderne* en 1919. Voir Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps*, t. 1, *Le militant*, Montréal, Fides, 1996, notamment p. 268. Voir aussi les *Biographies canadiennes-françaises* de Raphaël Ouimet, Montréal, s.é., 1922, p. 40-41.

9. Le portrait de Du Roure par Madeleine : «Un beau geste», *La Revue moderne*, 15 avril 1922, p. 9-10. Et le billet écrit pour prendre sa défense : «Les injures n'ont jamais rien prouvé», *La Revue moderne*, février 1923, p. 7.

10. *Id.*, «Un beau geste», *loc. cit.*, p. 10.

11. Rappelons ici que Lantagnac, le héros de *L'appel de la race*, est un francophone qui a délibérément choisi de s'angliciser, reniant sa famille et son milieu d'origine pour s'intégrer à la haute société anglo-saxonne d'Ottawa. On comprend donc à quelles comparaisons malveillantes pouvaient inviter les fréquentations anglaises de René du Roure.

12. Pour donner le ton de ces répliques à Du Roure, citons ce passage d'un article de Jean Bruchési dans *Le Devoir* du 26 décembre 1922 : «M. du Roure n'a pas encore saisi, depuis le temps qu'il est au Canada, et ne saisira sans doute jamais, le sens de nos luttes. [...] Comment l'aurait-il fait d'ailleurs? Certainement pas en fréquentant les salons anglais et ceux de nos snobs anglicisés. [...] Trop occupé à faire des mamours à nos concitoyens anglais, il n'a pas le temps de penser à nous.» (*BL*, 61)

d'agacement inavoué face à la dénonciation de «l'anglomanie» qui est au cœur de *L'appel de la race*; mais en ajoutant que cela ne suffirait pas à expliquer entièrement le sens de son intervention.

Quant à Montigny, bien qu'on ne puisse pas sérieusement le qualifier d'écrivain de premier plan, son nom, au contraire de celui de Du Roure, pourrait être resté familier au lecteur contemporain, comme celui d'un des membres fondateurs de l'École littéraire de Montréal, et comme celui de l'éditeur de *Maria Chapdelaine*¹³. Tout comme Madeleine, on le voit graviter dans les milieux journalistiques montréalais au début du siècle; à l'époque de la querelle avec Groulx, il habite Ottawa (comme Lantagnac) et occupe le poste de directeur des services de traduction au Sénat. Bruno Lafleur affirme évasivement que son hostilité à l'égard des nationalistes avait des causes complexes (*BL*, 62). Elle pourrait tenir en partie à ses démêlés avec l'opinion nationaliste en 1916, précisément au moment de l'affaire du règlement XVII en Ontario¹⁴: Montigny avait préparé un mémoire sur l'état de la langue française au Canada, destiné à la Société royale du Canada, et dont la lecture publique fut repoussée comme inopportune par le président de celle-ci. L'argument qu'on opposa à Montigny fut que le moment était mal choisi de dénigrer le français parlé au Canada, dans des circonstances où une telle attitude pouvait sembler donner raison aux orangistes, favorables à l'anglicisation sous prétexte que le français des francophones canadiens n'était qu'un «patois». Montigny n'en publia pas moins son étude — à compte d'auteur¹⁵ — et il fut à cause de cela l'objet d'une avalanche de critiques du côté des nationalistes, de même que de condamnations de la part de certains de ses collègues, ce qui le conduisit, par protestation, à démissionner de la Société royale¹⁶. Mais plus importante encore est la francophilie de Montigny, laquelle sous-tendait d'ailleurs aussi bien l'essai de 1916 que l'article sur le roman de Groulx. Et puisque la problématique même de *L'appel de la race* invite à ce genre d'observations, on notera encore que les Montigny, famille de notables, cultivaient des liens étroits avec la France: la sœur de Louvigny, Marguerite, épousa le consul de France à Halifax; et Louvigny lui-même devint le gendre de Jules Helbronner, autre émigré français qui fut longtemps journaliste puis rédacteur en chef à *La Presse*¹⁷.

13. L'une des causes évidentes — et avouées — de son irritation à l'égard de *L'appel de la race*, c'est que Groulx y avait égratigné *Maria Chapdelaine*. Mais il serait évidemment simpliste d'expliquer son attitude par ce seul motif.

14. Le règlement XVII, rappelons-le, avait pour objectif de rendre pratiquement impossible l'enseignement français en Ontario. C'est lui qui est à l'origine des querelles scolaires de 1915-1916 décrites dans le roman de Groulx.

15. Louvigny de Montigny, *La langue française au Canada. Son état actuel*, Ottawa, à compte d'auteur, 1916.

16. Voir Raphaël Ouimet, *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, Typographie de L'Éclaireur, 1929, p. 56-57.

17. Sur la sœur de Louvigny de Montigny, voir Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps, t. II, Le volontaire*, Montréal, Fides, 2001, p. 35. Sur le mariage de Montigny

Mais cette francophilie de la famille Montigny, et de Louvigny en particulier, n'était pas a priori en contradiction avec le nationalisme canadien-français, et encore moins avec le désir de défendre les droits scolaires de la minorité franco-ontarienne, bien au contraire. Et l'on pourrait observer à juste titre que Louvigny de Montigny, tout comme d'ailleurs Madeleine, fut associé, au début du siècle, à l'aventure du journal *Le Nationaliste*, dirigé par Olivar Asselin — entreprise à laquelle fut également lié, du moins au début, Henri Bourassa en personne. Comment dès lors expliquer que Montigny adopte, vingt ans plus tard, à propos du roman de Groulx, une attitude si éloignée de celle de la nouvelle génération nationaliste? La réponse pourrait tenir en grande partie à un événement d'une importance considérable, mais dont l'occultation, dans *L'appel de la race*, ne peut que frapper le lecteur d'aujourd'hui : la Première Guerre mondiale. On sait fort bien qu'Henri Bourassa, suivi en cela par le plus grand nombre des nationalistes, avait défendu une position abstentionniste pendant la guerre ; et il n'est pas besoin de rappeler que cette attitude reflétait le sentiment des masses populaires canadiennes-françaises, dont l'opposition à la conscription est bien connue. On comprend que cette question devait entraîner une rupture entre les nationalistes et le milieu des intellectuels et des notables francophiles, pour lesquels l'engagement en faveur de la guerre était un devoir naturel imposé par l'attachement envers la France. René du Roure, en tout cas, formule le grief de manière explicite, en relevant l'absence de toute mention de la France en guerre dans le roman de Groulx¹⁸. Et quant à Montigny, s'il ne revient pas sur cette question, il consacre toute la première partie de son article à une dénonciation de la « francophobie » qui à ses yeux s'étale dans *L'appel de la race*¹⁹. Plus significatif encore : lorsqu'il souligne l'adhésion réticente de Groulx aux thèses de Gustave Le Bon sur les races, ce n'est que pour dénoncer dans cette méfiance un trait

avec Antoinette Helbronner, en 1904 : Hélène Pelletier Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps*, t. I, *op. cit.*, p. 360.

18. « On ne peut d'autre part, s'empêcher de remarquer que l'action de ce roman se déroule pendant la guerre, et que ce Lantagnac qui retrouve avec tant d'enthousiasme ses origines françaises, n'a pas un regard, pas même un mot de sympathie pour cette France, d'où sa race est sortie, et qui lutte alors, désespérément, sur les rives de la Meuse. Un nationaliste est fidèle à sa race ; mais la fidélité a des limites. » (René du Roure, *loc. cit.*, p. 9) Cette accusation de Du Roure est d'ailleurs inexacte : il y a au moins une allusion favorable au nationalisme français dans le roman de Groulx. Wolfred, le fils aîné de Lantagnac, décrit ainsi le Canada français comme une « Alsace-Lorraine d'Amérique, plus seule, plus oubliée que l'autre » (*AR*, 250). Allusion discrète qui reflète bien l'attitude des nationalistes canadiens-français en général à l'égard de la France : sympathie réelle, mais conscience aussi d'une différence irréductible de situation, et refus de placer les intérêts de la France sur le même plan que ceux du Canada français.
19. Sont ainsi relevés l'ironie de Groulx à l'égard des conférenciers de l'Alliance française, son avis défavorable sur *Maria Chapdelaine*, etc. Notons que Du Roure aussi avait défendu les invités de l'Alliance française : il pouvait après tout se sentir personnellement visé...

supplémentaire de francophobie²⁰ : la question de l'influence de Le Bon sur Groulx, qui nous paraît aujourd'hui le point central de toute polémique sur *L'appel de la race*, ne lui semble pas mériter un mot de plus, et l'idée de discuter le bien-fondé de la théorie de Le Bon ne lui vient pas à l'esprit.

Admettons donc que la « francophilie » du petit cercle d'intellectuels mondains liés à *La Revue moderne* est l'une des causes importantes de leur hostilité à ce manifeste nationaliste qu'est *L'appel de la race*. Toutefois, il faut convenir que cette explication ne saurait rendre compte de l'intensité de la polémique qui est déclenchée, et de la violence des accusations échangées de part et d'autre. Si les quelques allusions ironiques ou critiques de Groulx à des réalités françaises ont pu irriter un Du Roure ou un Montigny, on voit mal qu'elles aient pu à elles seules déclencher une tempête aussi violente. À cet égard, l'explication pourrait nous être suggérée par le roman de Groulx lui-même.

« The Personal is the Political »

Les adversaires de Du Roure, comme on l'a rappelé il y a un instant, n'ont pas hésité une seconde à personnaliser la polémique, rejetant d'emblée ses arguments sous prétexte qu'il était lui-même une espèce de Lantagnac anglicisé. La stratégie est indéniablement peu élégante ; et pourtant, on n'a aucune difficulté à comprendre une telle dérive à partir de la problématique de *L'appel de la race*. Du Roure aussi bien que Montigny n'ont pas manqué d'ailleurs de souligner ce fait, qui saute aux yeux de tout lecteur du roman de Groulx : c'est que les luttes scolaires des Franco-Ontariens n'y constituent qu'une sorte de décor, un arrière-plan, et que l'action principale du roman est centrée sur la figure de Lantagnac²¹. En

20. « Mais comme [Aloné de Lestres] ne prétend pas rester l'obligé d'un philosophe français, il s'empresse de régler son compte en déclarant qu'il ne gobe pas plus qu'il ne faut ce docteur Le Bon. » (Louigny de Montigny, *loc. cit.*, p. 8) Gustave Le Bon (1841-1931), auteur de *La psychologie des foules* (1895), mais aussi des *Lois psychologiques de l'évolution des peuples* (1894), appartenait à un courant de pensée très conservateur, mais néanmoins positiviste. Un catholique ne pouvait donc s'en réclamer qu'avec la plus grande méfiance. Les *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, citées par Groulx dans *L'appel de la race*, et qui sont essentiellement une théorie de la formation des « races » humaines, comportent ainsi de nombreux passages hostiles au christianisme et à l'Église, dûment soulignés et commentés par Groulx dans son exemplaire personnel (lequel est conservé par la Fondation Lionel-Groulx). On comprend en tout cas pourquoi Groulx qualifie Le Bon de « pernicieux docteur » (AR, 131).

21. Voir, par exemple, Montigny : « En réalité, vous ne trouverez dans ce livre qu'un drame de famille. Quelques épisodes de la crise scolaire ontarienne sont esquissés à traits cursifs sur la toile de fond ; mais tenez pour certain que ce "symbole" ne dévoilera à personne le tableau complexe et pathétique de l'oppression politico-religieuse contre laquelle se piètent douloureusement les écoles françaises de l'Ontario. » (Louigny de Montigny, *loc. cit.*, p. 8) On trouvera une remarque du même ordre chez Du Roure. (René du Roure, *loc. cit.*, p. 8)

d'autres termes, le drame véritable de *L'appel de la race* se déroule dans l'espace domestique : aussi étrange que cela puisse paraître (du moins dans un roman écrit par un prêtre !), la lutte politique entre les « races » prend ici la forme d'une querelle conjugale. Certes, la question des droits linguistiques est bien posée dans le roman, mais elle n'est pas mise en évidence — ce qui explique qu'elle ne soit pas soulevée par les critiques. Au demeurant, aucun de ceux-ci n'aurait eu l'idée de défendre l'anglicisation : même les plus « bonne-ententistes » d'entre eux, comme le mystérieux H. de Beaupré, tiennent pour acquis que le règlement XVII est regrettable. Dès lors, ce qui occupe le premier plan, dans le roman, ce sont les questions d'identité — telles qu'elles peuvent se poser dans un mariage « mixte » —, formulées dans un langage qui est celui d'une théorie des « races ». Le débat ayant été amorcé en ces termes, on conçoit aisément par quel dérapage tout adversaire du roman de Groulx, quels que fussent par ailleurs les motifs allégués de son opposition, pouvait être mis en cause par les partisans de l'abbé au nom des seuls critères d'authenticité ou de fidélité « raciales ». Et inversement, dans la mesure même où cette théorie « raciale » de Groulx proposait des impératifs moraux sur des questions aussi concrètes que le mariage ou le choix de l'identité linguistique, on conçoit qu'elle devait nécessairement s'aliéner tous ceux dont la vie privée, incompatible avec le programme esquissé dans le roman, était ainsi mise en accusation. Pour le dire plus simplement : tous ceux dont la situation familiale pouvait ressembler à celle de Lantagnac, tous ceux qui pouvaient revendiquer une double identité linguistique, devaient forcément ressentir un profond malaise face au texte de Groulx. (Malaise, soit dit en passant, qui est probablement l'impression dominante de beaucoup de lecteurs aujourd'hui.) Mais une objection de ce genre, si légitime soit-elle, n'était pas facile à formuler dans le langage de l'époque — à moins que l'adversaire de Groulx n'accepte le défi, et ne consente, par exemple, à faire de sa vie privée l'un des enjeux de la polémique... Ce qui était évidemment beaucoup demander ! De fait, ce sont les disciples de Groulx, dans leurs contre-attaques, qui portent le débat dans cette direction. Les adversaires de Groulx, quant à eux, exprimeront plutôt leur désapprobation d'une manière oblique.

Certes, l'hypothèse formulée ici n'est évidemment pas de celles que l'on peut prouver hors de tout doute : il faudrait pour cela beaucoup plus de renseignements sur la personnalité et la biographie d'un Du Roure ou d'un Montigny. Mais le peu qui a été évoqué plus haut montre au moins que l'explication est loin d'être complètement invraisemblable. Au demeurant, les motivations anecdotiques de la réaction des adversaires de Groulx importent moins que les discours ou les stratégies rhétoriques par lesquels ceux-ci choisissent d'exprimer leur réprobation. Il en est deux en particulier qui peuvent retenir l'attention. La première est quelque peu inattendue, surtout de la part des deux auteurs que l'on a envisagés ici

— autrement dit, des intellectuels appartenant à une bourgeoisie relativement éclairée, qui n'hésitent pas à témoigner de leur indépendance à l'égard du clergé²². Il s'agit, en effet, d'un procédé d'argumentation qu'on retrouve plus généralement, à l'époque, chez des écrivains attachés à l'Église institutionnelle : la condamnation morale, assortie d'un appel plus ou moins explicite aux autorités. « [M]ieux composé et mieux écrit, *L'appel de la race*, inspiré par la passion et par la haine, aurait pu être une œuvre dangereuse. Tel qu'il est je le crois inoffensif²³ », conclut en effet Du Roure. Et Montigny va encore plus loin, qui intitule son article « Un mauvais livre », et imagine d'inscrire le roman de l'abbé à un « index » de son cru²⁴. Évidemment, ni Du Roure ni Montigny n'ayant qualité de censeurs, tous deux ont soin de conserver à leur rhétorique d'inquisition un caractère ludique²⁵. Mais il va de soi qu'un tel « jeu » n'était concevable que dans la mesure où le concept de « livre dangereux » continuait d'avoir cours dans la société canadienne-française des années vingt. Or, l'effet de ces appels à la censure, même présentés de manière plaisante, ne pouvait être que de dramatiser un débat qui avait été amorcé d'une manière essentiellement académique. Car même si Du Roure, par exemple, déploierait au passage les préjugés blessants de Groulx, l'essentiel de son argumentation visait en fait les maladroites formelles du roman : et comme il le reconnaît lui-même dans sa pirouette finale, ce n'est pas celles-ci qui auraient justifié un cri d'alarme adressé aux autorités. Dans cette rhétorique semi-humoristique, qui traduit avant tout un désir de hausser le ton, reconnaissons sans hésiter un exutoire du malaise dont nous avons parlé plus haut : celui que ressent le critique face à la politisation, pour lui abusive, de l'espace privé.

Mais de ce malaise, il est une seconde manifestation qui est encore plus patente. Elle consiste en quelque sorte à reporter tout entier le « méfait » de l'abbé Groulx sur une victime exemplaire — et par là symbolique — dont le critique pourra prendre la défense, se donnant ainsi, rhétoriquement, un très beau rôle, qui lui épargne à la fois le risque de mettre en jeu sa propre personne (mais ses adversaires s'en chargeront pour lui !) et la difficulté d'explicitier sa réticence face au texte romanesque et à la théorie qui le sous-tend. Du Roure et Montigny, en effet,

22. Du Roure et Montigny critiquent tous deux le manque d'indépendance de Lantagnac à l'égard de son directeur, le père Fabien, et soutiennent qu'une telle image ne peut que renforcer les préjugés des orangistes sur l'influence politique excessive de l'Église catholique au Canada français. (René du Roure, *loc. cit.*, p. 9 ; Louvigny de Montigny, *loc. cit.*, p. 10)

23. René du Roure, *loc. cit.*, p. 9.

24. « Il n'est pas essentiel qu'un roman expose un adultère ou maltraite un dogme pour figurer à l'index des ouvrages qui dégradent une littérature. » (Louvigny de Montigny, *loc. cit.*, p. 10)

25. Montigny notamment joue sur l'opposition du « livre mauvais » et du « mauvais livre » (*Ibid.*).

affirment tous deux que *L'appel de la race* est un roman à clefs, et que sous le nom de Lantagnac, il faut reconnaître une personnalité de premier plan. Ils se gardent bien de la nommer, mais fournissent tellement de détails que le lecteur contemporain le moins familier de la bonne société d'Ottawa devait finir par deviner qui ils avaient en vue. Bruno Laffleur, qui en 1956 pouvait encore avoir accès à des sources orales²⁶, ne voyait pour sa part aucun intérêt dans ces allégations, et se contentait de remarquer que les mariages «mixtes» étant fréquents au début du siècle, nombreux étaient ceux qui pouvaient s'estimer visés (*BL*, 62). Lucie Robert, dans son article déjà cité, laissait entendre au passage que c'est le nom du sénateur Napoléon-Antoine Belcourt que les gens informés avaient à l'esprit²⁷. Belcourt, pendant libéral du sénateur Landry à l'Association d'éducation d'Ontario et l'un des chefs de file de la résistance au règlement XVII, avait effectivement épousé une anglophone²⁸. Mais la ressemblance allait-elle plus loin? Olivar Asselin, dans une conférence remarquée où il prit la défense de l'abbé Groulx, soutenait qu'aucune «clef» ne lui semblait convaincante²⁹. Et comme on peut s'y attendre, l'abbé lui-même démentit fermement avoir eu aucune intention de ce genre³⁰. Admettons qu'il eût été pour le moins paradoxal que Groulx cherchât à embarrasser publiquement un homme dont il ne pouvait qu'admirer l'attitude politique dans l'affaire des écoles ontariennes, et que de ce point de vue l'accusation de Du Roure et de Montigny paraît assez extravagante. Et d'autre part, on conçoit mal qu'une anecdote calquée sur quelque incident réel survenu dans la haute société d'Ottawa ait pu présenter un caractère aussi symbolique et artificiel que l'intrigue

26. Il eut ainsi l'occasion d'interroger l'abbé Groulx lui-même.

27. Lucie Robert, *loc. cit.*, p. 400.

28. Rappelons que l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario défendait les droits scolaires des Franco-Ontariens. Lionel Groulx, dans son roman, évoque l'appui apporté à celle-ci par le sénateur conservateur Philippe Landry (que Groulx, par distraction? désigne sous le nom de Joseph Landry [*AR*, 148]). Dans la réalité, le sénateur Belcourt, libéral, apportait lui aussi son concours à l'Association, de concert avec Landry. On trouvera quelques renseignements sur la vie privée de Belcourt dans les *Biographies canadiennes-françaises* de Raphaël Ouimet (Montréal, Typographie de L'Éclairer, 1929, p. 437). De ses deux mariages, il avait eu trois filles et trois fils. En 1929, il habitait Ottawa, au 27, rue Gouldburn (et non pas rue Wilbrod, comme Lantagnac).

29. Olivar Asselin, *L'œuvre de l'abbé Groulx. Conférence faite à la salle Saint-Sulpice, à Montréal le 15 janvier 1923 sous les auspices du Cercle d'Action française des étudiants de l'Université de Montréal*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1923, p. 10: «Moi qui connais le personnel politique tout aussi bien que ces messieurs [Du Roure et Montigny], et peut-être un peu mieux, ces indications ne me semblent pas péremptoires.» Suit un raisonnement pour montrer la faiblesse des arguments invoqués pour identifier Lantagnac avec un politicien réel.

30. Voir cette déclaration de «Jacques Brassier» (pseudonyme de Groulx) dans *L'Action française* de janvier 1923, citée par Laffleur: «*L'appel de la race* n'est pas un roman à clefs. Aloné de Lestres n'a visé personne; et en fait, l'histoire de Lantagnac ne répond à aucune histoire concrète. Ceux qui écrivent le contraire ne font que de petits romans en marge de l'autre.» (*BL*, 65)

de *L'appel de la race*³¹. Ce qui est plus vraisemblable, c'est que l'abbé Groulx ait emprunté des traits à un grand nombre de personnages réels pour créer en Lantagnac une sorte de figure composite. Pour donner un exemple assez évident (quoique peu remarqué jusqu'à présent), la « scène » du député indépendant qui s'impose à l'attention générale par un discours aux Communes, lors du débat sur la motion Lapointe, n'est pas de l'invention de Groulx : dans la réalité, c'est Paul-Émile Lamarche qui tint ce rôle ; Groulx n'a fait qu'attribuer à son personnage cet épisode du feuilleton parlementaire³². Il ne semble pas pourtant que l'on s'en soit ému à l'époque, ou que la chose ait été seulement relevée par les critiques : peut-être tout simplement parce que Groulx avait pris la précaution de nommer Lamarche par ailleurs dans son roman — ce que, sauf erreur, il n'avait pas fait dans le cas du sénateur Belcourt³³? Difficile à dire. Concluons simplement que la pratique romanesque de Groulx, qui mêle fiction et réalité historique, devait nécessairement produire chez le lecteur ce genre d'interrogation sur la véracité de tel ou tel détail. Du coup, les accusations de Du Roure et de Montigny sur l'« indiscretion » de l'abbé nous paraîtront a posteriori pouvoir résulter d'un quiproquo assez facilement explicable. Mais ce qu'on ne s'expliquerait pas, c'est la véhémence de leur colère, et leur volonté de faire de cette supposée indiscretion le « crime » principal de l'abbé, à moins que cette violence rhétorique ne soit justement qu'un symptôme trahissant leur motivation réelle : l'indignation face à une politique qui s'introduit dans le domaine privé de l'identité.

31. On sait que ce symbolisme exacerbé de *L'appel de la race* a fait le bonheur d'une génération de critiques d'inspiration formaliste. Voir Pierre-Yves Mocuais, « *L'appel de la race* : masques narratifs et contre-masques idéologiques », *Voix et Images*, vol. VI, n° 2, hiver 1981, p. 245-260. Pierre Hébert, « *L'appel de la race* de Lionel Groulx : la forme du roman didactique », *Le temps et la forme : essai de modèle et lecture de trois récits québécois*, Sherbrooke, Naaman, 1983, p. 28-46. Et plus récemment : Dominique Garand, « *The Appeal of the Race*. Quand l'antagonisme se fait vérité de l'être », *Voix et Images*, vol. XIX, n° 1, automne 1993, p. 11-38.

32. Paul-Émile Lamarche (1881-1918), figure intéressante de la mouvance nationaliste. Voir *Le Devoir* du 12 mai 1916 pour un compte rendu de son discours. Voir aussi *Paul-Émile Lamarche. Œuvres-hommages* (préface de L. Groulx, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1919, p. 126-157), pour une version française complète. Lamarche se fit remarquer non seulement dans l'affaire des écoles ontariennes, mais encore dans la crise de la conscription : l'un des rares textes qu'il ait fait paraître sous forme de livre de son vivant est une brochure en anglais, où il défend avec intelligence sa position anti-conscriptionniste (*The Case Against Conscription III. The Free American and the Canadian Flunkey*, Montréal, Imprimerie du Devoir, 1917). Notons au passage que la vie privée de Lamarche ne présente pas de ressemblances évidentes avec celle de Lantagnac.

33. Groulx, dans son roman, va jusqu'à évoquer le discours de Lamarche, mais en affectant de lui enlever tout retentissement, pour pouvoir donner le premier rôle à Lantagnac : « Paul-Émile Lamarche parla. Il le fit en juriste clair, méthodique, avec cette force que donne à la parole, l'indépendance du caractère. » (*AR*, 233)

De Sancto Matrimonii Sacramento...

Cette manière de mettre de l'avant le privé plutôt que le public, on la retrouve chez d'autres adversaires de l'abbé Groulx, qui appartiennent à un milieu intellectuel conservateur très différent de celui de *La Revue moderne*. L'un de ces adversaires, déjà mentionné, a en commun avec Groulx d'appartenir à l'Église institutionnelle : il s'agit de l'abbé Camille Roy, figure de premier plan. L'autre est le mystérieux « H. de Beaupré », en qui Bruno Lafleur croyait reconnaître l'abbé D'Amours, farouche adversaire de Bourassa et des nationalistes, notamment à propos de la conscription (*BL*, 45). Lafleur n'expliquait par sur quelles déductions il fondait son affirmation, mais on peut estimer son hypothèse très vraisemblable : l'abbé D'Amours était probablement à cette époque le plus ardent défenseur des positions politiques traditionnelles de la hiérarchie catholique, notamment en ce qui a trait au loyalisme à l'égard de la Couronne britannique, ou au refus d'admettre la souveraineté du peuple et le principe démocratique. En un mot, D'Amours exprimait le discours antilibéral classique qui, au XIX^e siècle, avait été celui de tout le haut clergé canadien. Tout le malheur de l'abbé D'Amours vint de ce que, depuis la fin de la guerre, l'Église canadienne-française évoluait tranquillement vers des positions plus proches de celles de Bourassa³⁴. Malgré sa situation de rédacteur en chef de *L'Action catholique*, qui pouvait le faire passer pour un porte-parole autorisé de l'archevêque de Québec, dès 1916 D'Amours avait senti le besoin d'utiliser un pseudonyme (celui d'« Un Patriote ») pour exprimer dans *La Presse* ses idées politiques les plus partisans, ainsi que ses attaques contre Bourassa³⁵. Selon Rumilly, l'intransigeance de D'Amours finit par lui valoir des ennuis avec son évêque : il perdit son poste à *L'Action catholique* et fut exilé à Rimouski, — ce qui fut généralement perçu comme un signe que les idées nationalistes gagnaient du terrain au sein de la hiérarchie³⁶. On lui attribua néanmoins des articles anonymes qui continuèrent de paraître dans *L'Événement* : ce quotidien, organe du parti conservateur à Québec, était en effet l'un des derniers, dans le Canada français d'après la crise de la conscription, qui pouvait être en communion d'idées complète avec l'abbé D'Amours. Évidemment, rien de tout cela ne prouve formellement que l'abbé D'Amours ait été l'auteur du texte signé « H. de Beaupré » : après tout, l'article étant présenté comme commandé par la rédaction de *L'Événement*,

34. Robert Rumilly (dans *Henri Bourassa. La vie publique d'un grand Canadien*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1953, p. 557-558 et 625) raconte que c'est vers 1916 que les archevêques de Montréal et de Québec se seraient abonnés au *Devoir*. D'après lui, dès le début des années vingt, *Le Devoir* passait pour l'organe du clergé à Montréal.

35. Ces lettres furent publiées en volume, sous le titre d'*Où allons-nous? Le nationalisme canadien. Lettres d'« Un Patriote » publiées dans le journal La Presse*, Montréal, Société d'Éditions patriotiques, 1916.

36. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 600.

on aurait pu aussi bien penser qu'il émanait d'un cercle directement lié au parti conservateur³⁷. Et il va de soi qu'il ne faudrait pas se hâter d'assimiler un tel milieu partisan à celui des intellectuels cléricaux d'obédience loyaliste gravitant autour de l'Université Laval de Québec, et dont Camille Roy était l'un des chefs de file³⁸. Disons seulement que les nombreuses références de Beupré à des écrivains ecclésiastiques, ainsi que sa manière de porter le débat sur un terrain théologique (en invoquant la caution d'un théologien anonyme... qui n'était peut-être que lui-même), ne donnent pas l'impression que l'on a affaire à un laïc³⁹. Mais cela étant admis, il resterait d'autres «suspects» que l'abbé D'Amours : par exemple l'abbé Arthur Maheux, professeur au Séminaire de Québec⁴⁰. Laissons donc cette question en suspens. Ce qui importe, c'est que les interventions de Camille Roy et de Beupré nous livrent deux versions de ce qui n'est au fond qu'un seul discours idéologique : la première, empreinte de toute la prudence que devait observer un dignitaire ecclésiastique, conscient du poids de sa parole ; la seconde, libérée de tout souci de ce genre par l'anonymat, dévoilant au contraire avec franchise toutes ses arrière-pensées politiques ; mais toutes deux révélant la réprobation d'une pensée conservatrice traditionnelle face au nationalisme de l'abbé Groulx.

Comme tout à l'heure chez les critiques de *La Revue moderne*, le débat lancé par ceux qu'on pourrait appeler, pour faire court, les «théologiens» (entre guillemets, étant entendu que cette qualité n'est attribuée ici à Beupré que par hypothèse) quitte volontiers l'espace public pour celui de la vie privée. En tant que gardien de la morale domestique, un prêtre est mieux préparé à aborder une question que Montigny n'avait pourtant pas craint de soulever dans sa diatribe⁴¹ : celle du caractère scandaleux de la séparation de Lantagnac et de sa femme, mais surtout des arguments avancés par le père Fabien pour exonérer Lantagnac de tout blâme à cet

37. «Cette appréciation, nous l'avons demandée à un ami, que nous croyons judicieux et suffisamment averti», est-il précisé dans un chapeau de la rédaction. (H. de Beupré, *loc. cit.*, p. 12) Et H. de Beupré lui-même insiste sur le fait que son article a été sollicité, et non point écrit spontanément. On est donc tenté d'y voir la position éditoriale de *L'Événement*.

38. Selon Rumilly, les nationalistes avaient coutume de les désigner sous le nom d'«école politico-théologique» (*op. cit.*, p. 540).

39. C'était aussi le sentiment de Bruno Lafleur (*BL*, 45).

40. On est toutefois tenté de l'écarter, dans la mesure où il n'a pas hésité à intervenir en son propre nom dans la polémique, à l'occasion d'une conférence à la Société du parler français du 7 février 1923 (reprise dans *Le Canada français* d'avril [*BL*, 67-70]). D'Amours, au contraire, avait des raisons de se cacher derrière un pseudonyme. Et l'on sait qu'il ne craignait pas de donner à ses interventions le ton de la politique partisane.

41. Montigny, dont l'article paraît un mois après celui de l'abbé Roy, pourrait s'être inspiré ici de ce dernier, même s'il n'en dit rien. Pour les remarques de Montigny sur le caractère scandaleux des conseils du père Fabien, voir Louvigny de Montigny, *loc. cit.*, p. 10.

égard⁴². Mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que les enjeux, tant pour Roy que pour Beaupré, paraissent très différents de ce qu'ils étaient pour les critiques «laïques»: ce n'est pas la politisation de l'espace domestique ou la revendication identitaire étendue au domaine de la vie privée qui choquent les «théologiens». Il faut admettre que du point de vue qui est le leur, la représentation d'une réalité comme le divorce est déjà en soi hardie: il n'y a donc pas à s'étonner qu'ils puissent discuter la validité des arguments du père Fabien, qui pousse Lantagnac dans cette voie. Mais il faut remarquer aussi que cette discussion n'est pas de celles dont la solution s'imposait facilement, et que dès lors, elle ne se prêtait pas à une rhétorique de condamnation sans appel. Après tout, l'abbé Groulx lui-même était prêtre, et pouvait prétendre a priori à une certaine autorité en matière de théologie morale, au même titre que l'abbé Roy; et de fait, des théologiens éminents vinrent appuyer l'opinion de Groulx sur cette question, notamment le père (et futur cardinal) Rodrigue Villeneuve⁴³. Il faut d'ailleurs supposer Camille Roy parfaitement conscient du caractère problématique de l'opinion qu'il professait: dans tout son texte, il est évident qu'il affecte de parler en critique littéraire plutôt qu'en théologien, et jamais il ne donne l'impression de vouloir jouer le rôle d'un censeur autorisé. Ainsi, s'il trouve les arguments du père Fabien «déplorables», il est tout de même remarquable qu'au contraire de Montigny ou de Du Roure, il qualifie le roman de l'abbé d'«ouvrage de haute valeur», de «très bon livre», de «très beau livre français⁴⁴»: sans contredit, on est assez loin ici des appels à l'index de la très libérale *Revue moderne*... S'il fallait d'ailleurs tempérer les analyses que Lucie Robert fit de l'argumentation de Roy, ce serait bien sur ce point: les critiques de Roy ne sont pas seulement obliques, elles demeurent extrêmement feutrées⁴⁵. C'est H. de Beaupré, sous son pseudonyme opaque, qui, n'ayant rien à ménager, se permettra une critique entièrement négative. Reste que la réfutation théologique du discours du père Fabien, qui n'est que l'un des éléments de son volumineux réquisitoire, est aussi celui où il fait preuve de la plus grande prudence. Fidèle en cela au personnage qu'il entendait jouer

42. Rappelons brièvement l'intrigue: la femme de Lantagnac, qui est anglophone, menace de quitter celui-ci s'il persiste dans son projet de parler en faveur des droits scolaires des Franco-Ontariens. Le père Fabien encourage Lantagnac à prononcer son discours, en affirmant que la responsabilité de la séparation incombera tout entière à sa femme.

43. Voir Rodrigue Villeneuve, «*L'appel de la race* et la théologie du père Fabien», *L'Action française*, février 1923, p. 82-103. (Cité dans *BL*, 76-78)

44. Camille Roy, *loc. cit.*, p. 314, 300, 313 et 315 respectivement.

45. On peut estimer que Lucie Robert fait trop peu de cas de ce qu'elle appelle des «formules courtoises d'usage» (*loc. cit.*, p. 401); et dire que Roy réagit «violemment» n'a pas de sens lorsqu'on compare son texte à celui de Montigny, qui bien entendu se dispensait de toute courtoisie... Or, le lecteur non averti qui se fonderait sur le seul témoignage de Lucie Robert serait excusable de penser que Roy avait été le plus hostile des critiques de Groulx.

(puisque soit vérité, soit fiction de circonstance, il prétendait n'avoir pas de compétence théologique), lui non plus ne se hasardait pas à prononcer ici une condamnation sans appel.

Un doute surgit donc dans l'esprit du lecteur : si les griefs théologiques sont trop complexes, trop ambigus pour justifier une mise en accusation immédiate et péremptoire, faut-il conclure qu'ils constituaient, sinon essentiellement, du moins accessoirement, une manière de formuler des réticences d'un ordre complètement différent, en l'occurrence politique ? Dans le cas de Beaupré, c'est si évident qu'il serait absurde de parler de dissimulation ; et l'on sait que c'est aussi à cette conclusion que parvenait Lucie Robert dans son analyse de l'argumentation de Roy. Mais, bien entendu, cela ne signifie pas que le différend politique des « théologiens » avec Groulx recoupe celui des bourgeois libéraux de *La Revue moderne*. Au contraire, il est même assez surprenant de voir jusqu'à quel point Roy peut partager certains a priori de Groulx — précisément ceux qui aujourd'hui paraîtraient constituer le nœud de tout litige sur *L'appel de la race* — lors même qu'il prétend le critiquer. Ainsi, Roy ne songe pas un seul instant à reprocher à Groulx sa conception du mariage « mixte » : au contraire, il laisse clairement entendre qu'à son avis, un homme comme Lantagnac a gâché sa vie en épousant une Anglaise, que ce mariage est une trahison, voire un « péché⁴⁶ ». Si Roy s'oppose à Groulx, c'est parce qu'il estime qu'une fois cette faute consommée, il n'est plus question de revenir en arrière, et que le mariage chrétien doit alors prévaloir sur toute considération d'ordre public ou politique. Réaction de « théologien », certes ; mais avec cette nuance politique importante, où se trahit le « loyalisme » du professeur de Laval : c'est que Roy ne met pas en cause une seule seconde le bien-fondé de l'attitude de Maud. Entendons : il ne l'approuve pas, mais la trouve toute naturelle, et n'estime pas, comme Groulx (ou comme le père Fabien), que l'intolérance de Maud pour l'action de Lantagnac, ou son aversion à peine dissimulée pour la culture française, constituent des sentiments absolument déraisonnables, contre lesquels il serait permis de se révolter. Mais il convient encore une fois de noter ceci : c'est que ce jugement implicite présuppose, entre Groulx et Roy, une singulière communauté de vues sur les attributs symboliques de la figure de l'« Anglais⁴⁷ ». Entre « théologiens » et

46. « Lantagnac souffre dans son esprit, dans son cœur, dans sa conscience, pour avoir trahi les siens, pour s'être fait une situation de famille et une situation sociale qui sont un outrage à toute la dynastie des Lantagnac. Cette souffrance est la rançon de son péché. » Et plus loin : « Il y a comme cela des hommes qui ont brisé leur vie, et qui l'ont faite inapte à certains emplois, fussent [sic] les meilleurs » (Camille Roy, *loc. cit.*, p. 307 et 309 respectivement).

47. Nuançons : Roy reproche à Groulx d'avoir fait ses Anglais trop caricaturaux, il trouve que les motivations de Maud sont mal expliquées, etc. (Camille Roy, *loc. cit.*, p. 310) Mais ces critiques, telles qu'elles sont formulées, ne visent que la technique romanesque de Groulx, non ses présupposés idéologiques.

nationalistes, on croirait presque que les grilles de lecture sont identiques : un peu plus et l'on dirait qu'il n'y a que la *praxis* qui les sépare...

Sans doute faut-il ici savoir gré à H. de Beupré de sa franchise rafraîchissante : en dépit du mystère dont il s'entoure, c'est lui qui nous dévoile ce qui est probablement le fond de l'affaire. Beupré, au contraire de Roy, ne se pique pas de critique littéraire, dont il est évident qu'il n'a que faire. Avec une pointe de cynisme, il refuse même d'envisager *L'appel de la race* en tant que roman, et prétend n'y voir rien d'autre qu'une thèse politique⁴⁸. Mais c'est à la fin de son article, en lançant sa dernière flèche ironique, qu'il dévoile le vrai motif de son animosité : « *L'appel de la race* ne nous paraît donc pas l'appel de la sage politique ni non plus l'appel du devoir national. Il serait tout au plus l'Appel du "Devoir". Et encore⁴⁹. » Oui, sans contredit, c'est là que le bât devait blesser. Quand même l'abbé Groulx eût prétendu le contraire (mais, sérieusement, comment l'aurait-il pu?), son livre devait apparaître à ses lecteurs chargé de tout le poids des luttes politiques de son époque, et il était difficile de ne pas y voir une sorte de manifeste nationaliste dont la portée dépassait de beaucoup la seule question des écoles ontariennes. Du coup, il était inévitable que l'abbé Groulx — nouveau chef de file du milieu intellectuel nationaliste montréalais, ou du moins perçu comme tel — ne reçût, par procuration, certains coups destinés à d'autres que lui. Par exemple à Bourassa⁵⁰.

Le « pernicieux » docteur Le Bon

Le lecteur d'aujourd'hui qui a suivi la polémique jusqu'ici finit tout de même par s'impatienter. Après tout, il y a, dans le roman de Groulx, une théorie des « races », une réflexion sur les croisements de « races » et leurs dangers, le tout explicitement appuyé sur l'autorité de Gustave Le Bon⁵¹, avec aussi des traces assez visibles de l'influence de Barrès⁵². Il serait

48. « Cette courte controverse, qui n'est pas de la critique littéraire, pas plus que la dissertation qu'elle examine n'est du roman, fait voir que *L'appel de la race* est surtout une thèse, une thèse assez séduisante pour les passions populaires, mais beaucoup moins convaincante pour la calme raison. » (H. de Beupré, *loc. cit.*, p. 15)

49. *Ibid.*

50. Dans un post-scriptum de son article, Beupré s'interroge sur l'absence de référence à Bourassa dans le roman, ce qui lui permet d'introduire des réflexions sur l'affaire de la conscription (déjà évoquée indirectement dans le corps du texte, lorsque Beupré se défend de prôner une attitude « pacifiste » en réponse aux provocations orangistes). Ce sont là des détails qui militent en faveur de l'identification de Beupré à l'abbé D'Amours.

51. C'est le père Fabien qui prête à Lantagnac un exemplaire des *Lois psychologiques de l'évolution des peuples* de Le Bon, dans lequel il a souligné deux passages assez longs que Groulx reproduit dans le roman (*AR*, 131). En substance, il y est dit que les croisements entre races trop différentes, « même supérieures », sont cause de dégénérescence, à la fois physique et mentale.

52. Comme le signale Ramon Hathorn (« Soldats, patrons et femmes "fatales" : figures de l'"Anglais" dans le roman québécois des XIX^e et XX^e siècles », *Voix et Images*, vol. VI, n° 1, automne 1980, p. 97-115, et notamment p. 109), *L'appel de la race* se présente, à

évidemment anachronique de supposer à ce type de discours, en 1922, la même résonance qu'il pouvait avoir après 1945. Mais n'empêche : de telles idées pouvaient blesser autant qu'elles le font aujourd'hui. N'allaient-elles pas provoquer au moins un peu de discussion chez les adversaires de Groulx ? Rien de tel, on l'a vu, chez l'abbé Roy ; mais plus surprenant encore, rien non plus chez Montigny (qui, on l'a dit, va jusqu'à défendre Le Bon contre Groulx !), ni chez Du Roure (qui dénonce pourtant chez le père Fabien « l'excitation à la haine » et à la « lutte de races⁵³ »). On en vient à supposer une sorte de point aveugle dans l'esprit des lecteurs de 1922 : de toute évidence, les thèses racistes que Groulx empruntait à Le Bon ne devaient pas leur paraître particulièrement remarquables, et encore moins scandaleuses, qu'ils y aient ou non adhéré eux-mêmes. En vérité, on ne voit guère comment le Canada français aurait pu ne pas être touché par un type de discours si répandu à cette époque, tant en Europe qu'en Amérique, et qui pouvait encore se parer de cautions scientifiques. Lorsque Groulx, citant Le Bon, semble accepter comme allant de soi l'existence de races supérieures (et donc celle de races inférieures...), lorsqu'il s'inquiète de la dégénérescence qui peut résulter des croisements, il faut comprendre qu'il exprime des préjugés relativement courants, qu'il exploite ici à des fins politiques, mais qu'on aurait tort de croire propres au seul milieu nationaliste. En tout cas, le fait demeure : presque aucun des participants à la polémique sur *L'appel de la race* ne sent l'opportunité d'une discussion sur le racisme. Pour trouver des critiques de Groulx qui soulèvent cette question des « races », il faut s'aventurer dans les marges du débat. Ainsi, telle note de *La Revue moderne*, signée par Henriette Tassé, s'en prend directement aux thèses de Le Bon : mais il ne s'agit que d'un court montage de citations empruntées à l'ouvrage de Jean Finot sur *Le préjugé des races*⁵⁴. Autrement dit, ce n'était

bien des égards, comme une transposition du célèbre roman de Maurice Barrès, *Colette Baudoche* : l'Anglais y a remplacé l'Allemand, mais la thèse (la singularité des races, leur enracinement historique dans la terre, etc.) est essentiellement la même. L'intrigue chez Barrès est cependant moins dramatique : Colette Baudoche renonce à temps à la tentation du mariage « mixte » que lui offre Frédéric Asmus. Notons que l'exemplaire du roman de Barrès conservé par la Fondation Lionel-Groulx, daté de 1909, comporte des annotations de la main de l'abbé. Groulx possédait par ailleurs plusieurs des livres de Barrès, dont il semblait apprécier à la fois les idées et la sensibilité. Est-il besoin, ainsi, de faire remarquer que toute la description de Saint-Michel de Vaudreuil, au début de *L'appel de la race*, pourrait être lue comme un pastiche de Barrès ? (Puisque c'est par une « politisation » de la poésie de la terre ancestrale qu'est expliquée la conversion de Lantagnac...) Et à la fin du livre, Wolfred, qui connaît une expérience de conversion identique à celle de son père, évoque explicitement Barrès à propos du paysage du Long-Sault : un « vrai site barrésien » (AR, 251). Rappelons aussi que c'est le même Wolfred qui avait évoqué l'Alsace-Lorraine chère à Barrès (AR, 250).

53. René du Roure, *loc. cit.*, p. 9.

54. Henriette Tassé, « Les croisements des races et la supériorité », *La Revue moderne*, mars 1923, p. 41. Jean Finot (1858-1922), *Le préjugé des races*, Paris, Alcan, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1905. Cet ouvrage, qui eut un grand retentissement

qu'un argument de plus dans la campagne de *La Revue moderne* contre le roman de Groulx : et tant pis si Montigny avait attaqué Groulx au nom de Le Bon deux mois plus tôt. L'un des seuls à aborder franchement le problème, c'est encore une fois l'obscur H. de Beaupré, dont l'article ne fut pour ainsi dire relevé par personne. Beaupré, avec un indéniable bon sens, remarque que les concepts de « races » ou de « nationalités » sont généralement assez confus, qu'ils se sont révélés d'un maniement dangereux (le souvenir de la Grande Guerre est encore tout récent...), et qu'ils ne sont pas ancrés dans la pensée chrétienne traditionnelle :

Cette idée de *race*, qui n'empêche pas les luttes, même fratricides, entre ceux qu'elle devrait unir, et qui les provoque entre ceux qu'elle divise plus encore qu'elle ne les distingue, a d'ailleurs vu le jour avec le déclin de la chrétienté, avec le subjectivisme protestant, issu de la Germanie, source de la plupart des utopies qui ont depuis ébranlé et dévasté les sociétés chrétiennes⁵⁵.

En gros, le *Syllabus* contre Gobineau et ses disciples allemands : voilà comment Beaupré, mieux informé, aurait pu formuler son argumentation — laquelle était loin d'être sans pertinence, du moins pour un public catholique, ou pour un prêtre comme l'abbé Groulx. Rendons d'ailleurs justice à ce dernier : s'il qualifie Le Bon de « pernicieux » (*AR*, 131), c'est qu'il avait entrevu cette objection, et qu'il n'entendait pas cautionner sans réserves toute la doctrine des *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*. Quoi qu'il en soit, la mise en cause du concept de « race » était fort utile à Beaupré, car elle lui permettait d'écarter comme tout aussi nébuleux le concept de « droits des races » sur lequel pouvaient se fonder ses adversaires nationalistes. Il était évidemment fâcheux pour lui que le concept de « race supérieure » fût si répandu dans la pensée de ses « alliés objectifs » du Canada anglais... Mais le discours « bonne ententiste » offrait à Beaupré une réponse toute faite à des objections de ce genre :

En faisant appel aux aveuglantes passions de race, [nos compatriotes anglais] sont sûrs de nous tourner tous contre eux, comme nous sommes sûrs de les tourner tous contre nous, par la même tactique. La bataille est ainsi très mal engagée, dans un pays où c'est la majorité qui gouverne⁵⁶.

Et Beaupré d'en appeler comme suprême valeur au « bien commun du Canada » et de recommander comme stratégie de se placer sur « le terrain du droit et de la tradition catholique ». Curieux mélange, on en conviendra, d'extrême naïveté politique jointe à une remarquable lucidité critique.

Mais l'abbé Groulx était-il entièrement vulnérable face aux attaques de Beaupré ? Ou pour formuler la question autrement : était-il coupable de donner à sa conception de la « race » un fondement biologique ? Inutile de

international, entendait montrer la fausseté des thèses sur les races communément admises par l'ethnographie de la fin du XIX^e siècle.

55. H. de Beaupré, *loc. cit.*, p. 12.

56. *Ibid.*, p. 12 et 14.

revenir ici en détail sur des questions amplement débattues⁵⁷. On sait que le terme de «race» était d'un emploi courant au début du siècle, aussi bien chez les nationalistes que chez leurs adversaires; on sait encore que l'usage en faisait un synonyme de «nation», où l'idée d'hérédité biologique pouvait ne jouer qu'un rôle secondaire, voire inexistant. On sait que c'est de cette manière que l'abbé Groulx, à la fin de sa vie, justifiait ce mot dont on lui avait reproché l'emploi, et avec lequel il souhaitait alors prendre ses distances⁵⁸. Mais on sait aussi que cette explication tardive ne tient pas à propos de *L'appel de la race*, dont le système symbolique présuppose une conception de la race comme hérédité biologique; et qu'elle tient encore moins dans le cas des théories de Le Bon que le père Fabien utilise comme caution scientifique. Dans le passage des *Lois psychologiques de l'évolution des peuples* que ce dernier fait lire à Lantagnac, il est bien question d'une dégénérescence physique résultant des croisements de «races»: «Croiser deux peuples, c'est changer du même coup aussi bien leur constitution physique que leur constitution mentale...» (AR, 131⁵⁹) Cela dit, la pensée de Groulx sur la question des «races» n'est pas un simple calque de celle de Le Bon. Les annotations de Groulx sur son exemplaire des *Lois psychologiques de l'évolution des peuples* constituent d'ailleurs à cet égard le plus révélateur des témoignages⁶⁰: certaines de ses remarques peuvent même faire douter qu'il ait bien saisi l'argumentation de Le Bon. Ainsi, Le Bon fait une distinction entre les «races» modernes, qui sont artificielles ou «historiques» (parce qu'elles sont issues de croisements — toutes les «races» de l'Europe

57. Pour une synthèse claire et détaillée de la conception de la race et de la nation chez Groulx, on consultera l'introduction de Pierre Trépanier au tome II de la *Correspondance de Groulx*. (*Correspondance 1894-1967*, t. II, *Un étudiant à l'école de l'Europe 1906-1909*, Montréal, Fides, 1993. Introduction II, «L'éducation intellectuelle et politique de Lionel Groulx (1906-1909)», notamment p. xlvi-l) Notons brièvement que la question du racisme de l'abbé Groulx a été posée bien avant les débats hautement médiatisés des années quatre-vingt-dix. On peut citer ici, pour s'en tenir à un seul exemple, l'article de René Dionne, «*L'appel de la race* est-il un roman raciste?», *Relations*, n° 442, novembre 1978, p. 317-318.

58. Voir ce passage de *Mes mémoires* (t. II, Montréal, Fides, 1971, p. 52), souvent cité par les apologistes de Groulx: «Jamais, néanmoins, ne m'était-il venu à l'esprit de parler de *race* fondée uniquement sur le *sang*, à la façon animale ou biologique.» Mais il est intéressant de remarquer la nuance qui suit: «Encore qu'en la notion, je fisse entrer quelque part d'hérédité et indéniablement l'influence du milieu géographique, économique, social...»

59. Dans l'exemplaire des *Lois psychologiques de l'évolution des peuples* de la Fondation Lionel-Groulx (soit la 14^e édition, Paris, Alcan, 1919), cette phrase se trouve aux pages 59 et 60, soit les pages indiquées par Groulx dans le roman.

60. Selon Ramon Hathorn (*loc. cit.*, p. 115), René Dionne aurait décrit cet exemplaire dans une communication présentée au congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française à l'Université de Montréal en octobre 1978 — communication portant le même titre que l'article de *Relations* cité ci-dessus. Mais l'article de Dionne ne fait pas mention des annotations manuscrites de Groulx. Sauf erreur, celles-ci sont restées inédites jusqu'à présent.

moderne entrent pour lui dans cette catégorie) et les « races sauvages », seules pures de tout mélange. En d'autres termes, les croisements dans la théorie de Le Bon sont ambivalents : à court terme, ils entraînent la destruction des « races » et sont donc néfastes, mais à très long terme ils contribuent néanmoins à en faire apparaître de nouvelles, aussi « authentiques » que les anciennes — puisque Le Bon postule la transmission héréditaire des traits raciaux acquis, y compris celle des traits psychologiques, qu'il tient d'ailleurs (en reconnaissant ne pas pouvoir le prouver) pour le résultat d'une conformité de structure du cerveau. Autrement dit, bien que clairement fondée sur la notion d'hérédité biologique, la théorie raciale de Le Bon, contrairement à d'autres qui avaient cours à cette époque, accordait relativement moins d'importance au concept de pureté originelle des « races », précisément dans la mesure où elle s'intéressait avant tout aux « races historiques ». Or Groulx, dans une note manuscrite portée sur son exemplaire des *Lois*, donne l'impression de n'avoir pas saisi cet aspect fondamental de l'argumentation de Le Bon :

Nos pères [écrit Groulx] ne constituaient pas seulement une race historique, dont l'unité se serait faite sous l'action du milieu et des institutions ; ils étaient une race pure, la seule en Amérique, de la meilleure essence française⁶¹.

Passons sur le fait que cette affirmation serait absurde dans le système de Le Bon, puisque celui-ci affirme précisément que l'unité de la « race historique » française n'est pas achevée, au contraire par exemple de la « race » anglaise. On est réduit à se demander quel sens l'abbé pouvait donner à cette expression de « race pure »... N'imaginons pas chez lui, cela va de soi, une conception bien réfléchie de la « race » biologique : on admettra qu'il serait étonnant que le prêtre se montre en cette affaire plus « matérialiste » que le savant positiviste dont il s'inspire. Le plus vraisemblable est que Groulx n'exprimait par cette remarque que son obsession du « métissage » ou du mariage « mixte ». Et de fait, à la même page, tout de suite après, il note : « Faire voir l'argument que l'on pourrait tirer contre nous de notre métissage », en faisant suivre cette observation d'un renvoi précis au passage de Le Bon cité dans *L'appel de la race*. Il est d'ailleurs intéressant de voir que Groulx, anticipant sans doute le genre d'objection qu'allait formuler Beaupré, s'efforçait, dans une autre annotation manuscrite portée sur son exemplaire des *Lois psychologiques*, de christianiser, voire de « spiritualiser » le concept de « race » :

Chercher à connaître l'âme de la race, c'est en somme aller par la ligne peut-être la plus longue mais la plus droite, vers les causes profondes de l'histoire — On a dit assez justement que « l'histoire, dans ses grandes lignes, peut être considérée comme le simple exposé des résultats engendrés par la constitution psychologique des races » — Au dessus de cette cause d'ordre humain il

61. Annotation autographe de Groulx retranscrite par l'auteur à partir de l'exemplaire de la fondation Lionel-Groulx.

faut sans doute en admettre une autre, l'agent divin qui intervient dans la vie des nations selon des lois à lui seules connues. Mais cet agent supérieur a communiqué de sa fécondité aux causes secondes; c'est par elles que le plus souvent il agit et fait évoluer les événements. Or l'agent inférieur qu'il a le plus largement doué de la puissance d'agir, qu'il a même constitué, pour lui garder mieux son rôle en quelque sorte inaliénable et irréductible, c'est sans contredit cet élément mystérieux, qui réside dans l'âme collective des groupes humains, élément qui ne commande pas seul les actions de la vie politique, sociale, économique mais qui les commande plus efficacement que les autres et qui s'appelle la race.

Qu'en conclure? Sinon que la pensée véritable de Groulx sur la «race», telle qu'on l'entrevoit dans le roman mais surtout dans ces notes manuscrites, était en fait assez éloignée de celle de Le Bon. Ce qui ne veut pas dire qu'elle y gagnait en cohérence: bien au contraire, dirions-nous même maintenant. Mais en 1922, il n'y avait guère que le très conservateur Beaupré pour le déplorer.

« Une saine propagande »

En 1935 — soit treize ans après la publication du roman d'«Aloné de Lestres» —, la «Section Laflèche des Trois-Rivières» de l'Association catholique des voyageurs de commerce fit imprimer, à la Librairie Beauchemin de Montréal, une bande dessinée inspirée de *L'appel de la race*⁶². Omer Héroux, dans sa préface, souligne les intentions des responsables de cette édition: rendre hommage aux héros de la «résistance franco-ontarienne», «mettre au service de la saine propagande la puissance de l'image», proposer aux jeunes Canadiens français un album capable d'en concurrencer d'autres, moins édifiants, «parfois dangereux, et qui, la plupart du temps, en tout cas, n'ont rien de commun avec leurs traditions⁶³». On ne saurait mieux prendre le contre-pied du discours des Du Roure et Montigny, ni écarter avec plus de désinvolture les réticences d'un Camille Roy. Le «mauvais livre», comme si la polémique n'avait jamais eu lieu, est donc promu au rang de «bon livre» digne de former la jeunesse catholique. Est-ce à dire que les idées de l'abbé Groulx, dans les années trente, s'étaient imposées à l'ensemble de la société canadienne-française, et notamment aux instances dirigeantes de l'Église? Il s'en faudrait de beaucoup. Mais une chose est certaine: que les propagandistes de Groulx aient pu pousser l'audace jusqu'à adapter pour les enfants l'ouvrage qui 13 ans plus tôt avait été dénoncé comme scandaleux, c'est un signe que

62. Le texte, d'ailleurs très maladroit, est de Victor Barrette, la préface d'Omer Héroux. Quant aux dessins, d'un charme naïf, ils ne sont pas attribués: mais sur la couverture du livre, on peut voir la signature de «J. Paquette». Le livre est dédié aux acteurs réels de la crise ontarienne: les sénateurs Landry et Belcourt, Samuel Genest, et le père Charles Charlebois.

63. L'album n'est pas paginé, mais la préface se trouverait à la page 2.

le climat intellectuel avait changé. Autrement dit, ni le discours timidement libéral (mais peu cohérent) de *La Revue moderne*, ni celui, beaucoup plus articulé, du loyalisme ultramontain traditionnel formulé par Beauré, ne devaient conserver beaucoup d'échos, au moment où le conservatisme québécois allait adopter la forme du duplessisme. De fait, ce n'est que dans les années cinquante, voire lors de la Révolution tranquille, que le type de nationalisme représenté par Groulx serait de nouveau mis en accusation — aussi bien d'ailleurs par les fédéralistes d'inspiration libérale de *Cité libre* que par la jeune génération nationaliste gauchisante. Ni les uns ni les autres ne se seraient évidemment reconnus dans le discours daté d'un Du Roure ou d'un Montigny, et encore moins dans celui d'un ultramontain comme Beauré (dont les arguments sont néanmoins souvent bien proches de ceux défendus par le Trudeau citélibriste!). Et pourtant, malgré les transformations radicales du vocabulaire politique que l'on a voulu décoder ici, et le déplacement de presque tous les enjeux, qui pourrait nier que ce débat de la Révolution tranquille — qui probablement n'est pas achevé... — s'inscrivait dans la continuité de celui de 1922?